

Subventions pour congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, une aide de 5 000 F au Comité Régional Olympique et Sportif pour l'organisation des deuxièmes assises nationales «Profession Sport» qui se sont tenues à Besançon les 22 et 23 octobre dernier à Micropolis. 250 personnes ont participé aux travaux de ce congrès.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

En cas d'accord, la somme de 5 000 F sera imputée au chapitre 961.4/657.89052 code service 00200 du budget principal de l'exercice courant.

M. BAS : Juste pour vous rappeler que j'avais demandé lors de la dernière séance que l'on puisse nous donner un bilan des activités de congrès à Besançon et qu'on puisse avoir éventuellement un débat sur ce sujet. Je ne sais pas si ce sera la formule débat ou bilan écrit qui sera retenue, mais vous nous aviez donné votre accord. Est-ce que ce sera pour la prochaine séance ?

M. BARETJE : C'est très simple. Il n'était pas possible, eu égard au travail qui nous a été demandé, de pouvoir vous donner ce soir ce résultat. Ce qui est prévu, c'est que soit début janvier, soit à la session suivante on puisse effectivement vous informer de l'évolution de la tenue de congrès à Besançon depuis le début du mandat. Je crois que c'était là votre demande. Nous avons souhaité prendre un peu plus de temps afin que cette étude soit plus précise et plus complète, Monsieur BAS.

M. LE MAIRE : Ce sera fait. Cette demande est enregistrée au niveau de la délégation de Marcellin BARETJE.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.